

COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC
OFFICE DE TOURISME ET DE COMMERCE D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE
Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction
Séance du 18 octobre 2022

Date de convocation : 05 octobre 2022

Présents : 15

Nombre de membres en exercice : 17

PRÉFECTURE DE L'EURE

- 3 NOV. 2022

Votants : 11

Président de séance : Matthieu DEVALLAND

Secrétaire de séance : Manon VANFLETEREN

ARRIVÉE

Titulaires et suppléants présents : Mme Stéphanie AUGER, Mme Lysiane BANDELIER, Mme Viviane BERTOUT-BARBÉY, M. Patrick BRETON, M. Matthieu DEVALLAND, Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT, M. Jean-Christophe MELLIER, Mme Martine PHILIPPE, M. Patrick POINTEAU, M. Emmanuel ROUSSEL, M. Stéphane SIMON.

Assistaient à la séance : Mme Caroline PORTHEAULT - OTC, Mme Nadine GUITTARD - OTC, Mme Manon VANFLETEREN - OTC, Mme Marie PETTIER - EPN.

Titulaires et suppléants excusés : Mme Karène BEAUVILLARD, M. Fabrice BOSSUYT, M. Thierry BRULARD, M. Alexandre GREMONT, M. Rémi LE ROUX, M. Arnaud MABIRE, M. Michel MIKLARZ, Mme Marianne PLAISANCE, Mme Dominique SAUVE, M. Michaël SCHMITT.

Délibération n°15/2022 - Etat de créances éteintes

VU l'article R. 2221-31 du CGCT

VU les statuts de l'EPIC votés le 16/10/2018 par EPN

Rappel

Une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité. Celle-ci impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le Comptable Public.

L'état de créances éteintes ci-joint arrêté en date du 26/08/2022 fait ainsi apparaître une pièce pour un montant total de 550,00 €, et ayant pour conséquence l'émission d'un mandat du même montant au compte 6542.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré (11 voix pour à main levée soit l'unanimité) :

- **PREND ACTE** de l'état de créances éteintes ci-joint arrêté par le Comptable Public en date du 26/08/2022.

Certifié exécutoire le 18 octobre 2022
Transmis en Préfecture le 02 / 11 / 2022
Publié le 16 / 11 / 2022

Le Président

Stéphane SIMON

